

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

APPEL À CANDIDATURES 2021

ACTIVITÉS DE LOISIRS DOUX SUR LES BORDS DE MARNE

1. PRÉAMBULE

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés est une collectivité du Val-de-Marne située à l'est de Paris (14 km) et accueillant environ 76 000 habitants.

Elle a la particularité d'être dans sa quasi-totalité entourée par la Marne lui donnant ainsi une identité de presqu'île et d'être reliée à ses 8 quartiers animés de 9 marchés et de plus de 1300 commerçants et artisans, par une qualité exceptionnelle de modes de déplacement doux :

- Quatre gares RER et prochainement l'interconnexion avec la gare du Grand Paris Express ;
- Un dense réseau de Bus desservant les gares et les cœurs de quartier ;
- Un contexte géographique favorable aux développements des modes de déplacement doux non motorisés (cyclistes, piétons, etc.).

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés est pourvue d'une promenade en bord de Marne de 12.50 km, riche d'une flore et d'une faune, d'un chapelet d'îles protégées, d'un cours d'eau navigable animé d'activités sportives et de loisirs récréatives douces.

Le tourisme des bords de Marne est un atout majeur pour le développement de la Ville, riche par son attractivité naturelle qu'elle a su préserver. Son dynamisme économique et son attachement culturel et identitaire en font une référence de cadre de vie exceptionnel en Île-de-France et dans le Val-de-Marne.

2. OBJECTIF

Depuis 2009, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a la volonté de confirmer une identité patrimoniale forte de ces bords de Marne par ses diverses orientations d'aménagement structurant déjà engagées, notamment à travers :

- Son investissement dans la préservation et la protection de son milieu naturel (fondatrice du syndicat Marne Vive, protection de ses îles par arrêté de Biotopie, ZNIEFF, etc.) ;
- Ses investissements pour l'amélioration des espaces publics « nature » : travaux d'aménagement des quais de la promenade de La Pie sur 3 km (avec une piste cyclable en site propre cofinancée par la Région Île-de-France et le Conseil Départemental et une promenade piétonne paysager) ;
- Ses investissements et partenariats pour le développement de nouvelles activités économiques liées au tourisme de loisirs : création d'équipement accueillant une restauration saisonnière (glacier) au jardin du Beach, création d'équipement accueillant une activité nautique douce saisonnière, développement d'activités ambulantes (boissons rafraîchissantes, glaces, etc.) en période estivale, animations culturelles en bords de Marne ;
- Ses schémas d'aménagement : Plan Local d'Urbanisme, Plan d'Aménagement et de Développement Durable, OAP Biodiversité, schéma cyclable, etc. ;
- Ses programmations de loisirs et de sensibilisation : fermeture des quais à la circulation motorisée tous les dimanches (entre les ponts de Bonneuil et du Petit Parc), visites commentées, navigation douce, etc.).

Ainsi, la Ville souhaite favoriser l'installation d'une activité douce terrestre, touristique, économique et compatible avec l'environnement pour l'été 2021 (mai/juin à septembre/octobre).

La préférence est donnée aux candidats proposant des activités respectueuses non seulement des usagers du quai mais également de la faune, de la flore et de l'environnement au sens large et qui auront une forte latitude à sensibiliser leurs utilisateurs à ce respect.

Les équipements mis à disposition du public doivent obligatoirement s'insérer sur l'espace public sans mettre en insécurité les promeneurs, qu'ils soient à pied ou à vélo. De même, toute activité de vitesse y est proscrite.

3. LOCALISATION

3.1 Situation

L'espace public identifié pour l'activité de loisirs se situe sur la place des Rupins et le quai de la Pie :

3.2 Accès

Deux accès possibles :

- Un accès routier est possible soit :
 - o par l'avenue René David,
 - o par le quai de Bonneuil puis quai de la Pie, depuis le pont de Bonneuil (2,2 km) ;
- Un accès par les transports en commun,

par la gare RER Ligne A Saint-Maur Créteil (1.5 km) - puis ligne de bus 111 (arrêt Galilée à moins de 400 m)

3.3 Gestion principale de l'activité

- En aucun cas, les équipements de loisirs ne devront venir perturber les cheminements de promenade tant sur les chemins sur berge que sur le quai.
- La vente de boissons rafraichissantes et de produits alimentaires est autorisée. Toute vente d'alcool est proscrite.

4. MODALITÉS DE RÉPONSE À LA MISE EN PUBLICITÉ

4.1 Documents fournis aux candidats

Les dossiers de consultation et de candidature sont remis gratuitement à chaque candidat en un seul exemplaire. Ce dossier est constitué par :

- Le présent document

Le dossier est téléchargeable sur le site de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés (www.saint-maur.com)

Il peut être retiré à Saint-Maur Animation au 27/31 avenue du port au Fouarre à Saint-Maur-des-Fossés.

4.2 Contenu des dossiers à remettre par les candidats

Le dossier sera entièrement rédigé en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros, et toutes taxes comprises.

Le dossier relatif à l'offre des candidats comprendra les pièces suivantes :

- La présentation du candidat, avec une copie de la carte d'identité ou du K bis et un curriculum vitae,
- Le dossier de candidature complété,
- Le descriptif et la fiche technique du projet.

4.3 Sélection du candidat

La publicité est assurée par un affichage sur le site internet de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Les tarifs d'occupation du domaine public sont consultables sur demande.

Les dossiers de candidature devront parvenir à destination avant le : **Vendredi 26 mars 2021 à 12 h 00.**

Il existe deux types d'envoi :

- Par voie numérique : saint-maur.animation@mairie-saint-maur.com
- Par voie postale : Saint-Maur Animation, 27/31 avenue du port au Fouarre, 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le candidat sera sélectionné en fonction des critères d'appréciation suivants (par ordre d'importance) :

1. Pertinence de l'activité principale proposée par rapport aux potentialités du site,
2. Pertinence du projet en lien avec les animations de la Ville,
3. Valorisation du domaine public,
4. Qualité technique du projet,
5. Viabilité financière du projet.



DOSSIER DE CANDIDATURE

PRÉSENTATION DU CANDIDAT

Nom, raison sociale du candidat :

.....

Statut juridique :

.....

N° RC ou SIRET :

.....

.....

Code NAF :

.....

.....

Nom(s) et prénom(s) du (des) gérant(s) :

.....

SI ASSOCIATION

Nom de l'association :

Fournir les documents suivants:

- Les statuts de l'association
- Le récépissé de la déclaration en préfecture
- La composition du bureau

Téléphone : --- / --- / --- / --- / --- --- / --- / --- / --- / ---

Courriel :

.....@.....

Objet social :

.....

.....

.....

Adresse du siège social ou du candidat :

.....

.....



PRÉSENTATION DU PROJET

Quelle est la nature de l'activité envisagée ?

.....
.....
.....

Quelle est votre expérience en la matière ?

.....
.....
.....

Quelle est l'originalité de votre candidature et en quoi s'inscrit-elle dans une perspective de développement durable ?

.....
.....
.....

Quels sont les apports de votre projet pour les habitants et pour les activités touristique et économique à l'échelle de la Ville et de son proche périmètre ?

.....
.....
.....

Quels sont les moyens mis en place pour la sécurisation et le stockage des équipements mis à la disposition des usagers dans l'espace public ?

.....
.....
.....

Quels sont les moyens mis en place pour la protection et la sensibilisation du milieu naturel ?

.....
.....
.....

Précisions complémentaires :

.....
.....
.....